

L'écoute Gretzoise

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

n°127

OCTOBRE - NOVEMBRE
DÉCEMBRE 2021



Intermarché

SUPER

25 boulevard Victor Hugo
GRETZ ARMAINVILLIERS

LeDRIVE Intermarché

☎ **01 64 07 32 19**



HORAIRES

Du lundi au samedi 8h30 - 20h

Dimanche 8h30 - 13h

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

SOMMAIRE

- 4 - 7 | **ACTUALITÉS**
- 8 - 10 | **INFOS PRATIQUES**
- 11 - 12 | **EN BREF**
- 13 | **AGENDA**
- 15 | **CADRE DE VIE**
- 16 - 23 | **RÉTROSPECTIVE**
- 24 | **DOSSIER**
- 25-26 | **ZOOM**
- 27 | **ÉTAT CIVIL**

Trimestriel d'informations
de la ville de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication :

Jean-Paul Garcia Robin

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Photo de couverture : Plantation d'un copalme d'Amérique à l'Arboretum. Mr. Christian Bourdeille, Mr. Jean-Pierre Watrice, Mr. Thierry Watrice et Mr. Jean-Paul Garcia Robin et les Goustiers de Gres.

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui, par leur annonce publicitaire (commerçants, sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de cette édition.

**Conception & réalisation :**

EMS - Études, méthodes & stratégies

Email : ems38@orange.fr

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2022

Photos et droits réservés à la Mairie

**MES CHERS CONCITOYENS,**

Notre quotidien continue à être bouleversé par la crise sanitaire qui nous touche depuis bientôt deux ans. Notre mode de vie sociale et professionnelle doit s'adapter et tout le monde est conscient que la reprise d'une vie normale n'est pas encore pour demain.

Aujourd'hui, les parents et les enfants souffrent du dispositif mis en place par nos gouvernants concernant la pandémie. En effet les règles sanitaires et les dispositifs à mettre en place pour les évictions ne sont pas les mêmes pour les écoles, collèges et lycées (éducation nationale), les centres de loisirs et les accueils de jeunesse (Jeunesse et Cohésion Sociale), le périscolaire et la petite enfance (CAF). Un exemple : un enfant évincé pour 7 jours de l'école peut être accueilli au même moment au périscolaire. Votre municipalité doit gérer tout cela car en haut lieu la réponse est « Voyez avec votre Mairie ». Le virus a atteint les méninges de nos gouvernants mais pas encore celles de nos concitoyens qui doivent gérer au jour le jour les effets de la pandémie, malgré eux.

Entre temps la vie continue pour tout le monde et nous avons déjà ouvert les nouveaux bureaux du CCAS au 17 rue du Docteur Hutinel dans des locaux spacieux, accueillants et accessibles pour nos Gretzois. Nous travaillons à plusieurs projets : un nouveau centre technique municipal en zone d'activités et des études de consommation énergétique de nos bâtiments communaux.

Cette année verra aussi des travaux d'aménagements de sécurité routière sur la rue de Paris depuis l'église jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ceci étant prévu dans le cadre du dispositif CID sous l'égide du Conseil départemental.

Nous continuons à doter le Bois Vignolles de nouveaux trottoirs et rénover nos voiries et les trottoirs existants sur toute la commune.

Pendant les mois de février, mars et début avril, la commune subira les contraintes liées à la fermeture nocturne de nos trois passages à niveau PN17, 18 et 19. Des conséquences importantes pour nos concitoyens. Un dispositif de contournement a été mis en place par la SNCF pour les véhicules légers et nous vous demandons de le respecter.

Les 10 et 24 avril sont les dates choisies par le gouvernement pour les élections présidentielles. Au moment de la rédaction de cet éditorial nous connaissons certains candidats et d'autres se dévoileront par la suite. Chaque citoyen se déterminera en son âme et conscience.

D'ici là, nous espérons que cette année soit plus douce que les années précédentes, qu'elle voit la continuité d'une solidarité de nos concitoyens et la concrétisation de vos projets personnels et professionnels.

Bonne année 2022 et prenez soin de vous et des vôtres.

Amicalement

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2021

PRINCIPALES DÉCISIONS

Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de limiter l'exonération des deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Révision du montant des attributions de compensation versées par la communauté de communes Les Portes Briardes, entre villes et forêts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* les montants des attributions de compensation versés par la communauté de communes aux communes suivantes au titre de l'année 2021 et des années suivantes, sauf cas de nouveaux transferts de charges : **Voir tableau ci-dessous.**

Renouvellement du contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique

Le Conseil municipal *a approuvé*, par 26 voix pour et 2 voix contre, le projet de convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique à intervenir entre la commune, EDF et Enedis et a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

| | Attributions de compensation définitives 2019 | Révision du montant 2021 | Attributions de compensation 2021 |
|-----------------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|
| Ozoir-la-Ferrière | 3 728 055,82 euros | - 194 220 euros | 3 533 835,92 euros |
| Gretz-Armainvilliers | 2 226 016,37 euros | - 88 327 euros | 2 137 689,37 euros |
| Touman-en-Brie | 1 968 348,69 euros | - 87 227 euros | 1 881 121,69 euros |
| Lésigny | 462 054 euros | - 55 613 euros | 406 441 euros |
| Férolles-Attilly | 74 010 euros | - 11 427 euros | 62 583 euros |
| | 8 458 484,98 euros | - 436 814 euros | 8 021 670,98 euros |

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DÉCEMBRE 2021

PRINCIPALES DÉCISIONS

Tarif de l'accueil périscolaire année 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a fixé* comme suit les tarifs 2022 de l'accueil périscolaire : **1**

Tarif de la restauration collective année 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a fixé* comme suit les tarifs 2022 de la restauration collective :

- Repas enfant : 4.00 euros
- Repas adulte : 4.85 euros

Tarif des accueils de loisirs sans hébergement – année 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a fixé* comme suite les tarifs 2022 des accueils de loisirs sans hébergement : **2**

Budget communal 2021 : décision modificative N°1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* la décision modificative N°1 du budget de la commune 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : **3**

Autorisation relative à l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé*, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022 de la commune, d'ouvrir sur l'exercice 2022, des crédits d'investissement à hauteur maximum de 1 173 360.26 € correspond à 25% du montant du budget primitif 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement de ces crédits conformément aux modalités et limites détaillées ci-dessous :

Centre communal d'action sociale : versement anticipé d'une partie de la contribution communale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de verser au Centre communal d'action sociale, une avance sur la contribution 2022 de la commune. Celle-ci étant calculée en douzième sur la base du montant de la contribution inscrite au budget 2021 qui s'élève à 340 000 euros, cette avance portera sur une somme de 56 666.66 euros correspondant à 2/12^e de la contribution inscrite au budget communal 2021.

Personnel communal : fixation de la prime annuelle 2022 et extension de son versement à l'ensemble des personnels contractuels de la collectivité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a fixé* le montant 2022 de la prime annuelle à 534 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* d'étendre le versement de la prime annuelle à l'ensemble des personnels contractuels de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022 et de reconduire à l'identique les autres conditions de son attribution.

1 Tarif de l'accueil périscolaire - année 2022

| Ressources mensuelles du foyer | Périscolaire matin | Périscolaire soir |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|
| Jusqu'à 1 187 euros | 1.20 euros | 2.10 euros |
| De 1 188 euros à 6078 euros | 1.70 euros | 3 euros |
| Au delà de 6078 euros | 2.20 euros | 3.90 euros |
| Hors commune | 2.20 euros | 3.90 euros |

2 Tarif des accueils de loisirs sans hébergement – année 2022

| Ressources mensuelles | Famille 1 enfant | | | | | Famille 2 enfants | | | | | Famille 3 enfants | | | | | Famille 4 enfants et + | | | | |
|-----------------------|------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | 1 par an | 1 par an | 10 par an | 10 par an | 10 par an | 1 par an | 1 par an | 10 par an | 10 par an | 10 par an | 1 par an | 1 par an | 10 par an | 10 par an | 10 par an | 1 par an | 1 par an | 10 par an | 10 par an | 10 par an |
| Jusqu'à 1 187 € | 7,23 € | 4,75 € | 2,10 € | 5,00 € | 2,25 € | 6,05 € | 4,15 € | 1,70 € | 5,40 € | 2,00 € | 5,50 € | 3,45 € | 1,20 € | 5,05 € | 2,55 € | 5,00 € | 3,10 € | 1,17 € | 4,50 € | 2,00 € |
| 1 188 € à 1 438 € | 8,37 € | 5,07 € | 2,70 € | 6,50 € | 4,00 € | 7,70 € | 5,25 € | 2,30 € | 6,70 € | 2,05 € | 6,65 € | 4,30 € | 1,30 € | 5,81 € | 3,11 € | 6,50 € | 4,05 € | 1,70 € | 5,40 € | 2,05 € |
| 1 439 € à 1 640 € | 9,77 € | 6,27 € | 3,05 € | 6,75 € | 4,25 € | 8,07 € | 5,57 € | 2,61 € | 6,90 € | 2,04 € | 7,10 € | 4,50 € | 2,07 € | 5,80 € | 3,30 € | 6,57 € | 4,37 € | 1,80 € | 5,81 € | 2,11 € |
| 1 641 € à 1 800 € | 9,20 € | 6,70 € | 3,20 € | 7,01 € | 4,51 € | 8,46 € | 5,96 € | 2,84 € | 6,57 € | 4,07 € | 7,53 € | 5,03 € | 2,20 € | 6,01 € | 3,51 € | 7,19 € | 4,80 € | 2,00 € | 5,81 € | 2,21 € |
| 1 801 € à 2 135 € | 9,84 € | 7,14 € | 3,35 € | 7,28 € | 4,78 € | 8,86 € | 6,36 € | 3,06 € | 6,71 € | 4,31 € | 7,95 € | 5,55 € | 2,30 € | 6,23 € | 3,71 € | 7,54 € | 5,44 € | 2,20 € | 6,01 € | 2,31 € |
| 2 136 € à 2 420 € | 10,71 € | 7,61 € | 3,51 € | 7,55 € | 5,05 € | 9,26 € | 6,76 € | 3,24 € | 7,05 € | 4,55 € | 8,37 € | 5,77 € | 2,70 € | 6,45 € | 3,95 € | 7,90 € | 5,80 € | 2,50 € | 6,21 € | 2,73 € |
| 2 421 € à 2 750 € | 10,50 € | 8,10 € | 4,12 € | 7,85 € | 5,35 € | 9,74 € | 7,24 € | 3,61 € | 7,34 € | 4,84 € | 8,66 € | 6,16 € | 2,90 € | 5,80 € | 4,19 € | 8,20 € | 6,20 € | 2,70 € | 6,40 € | 2,90 € |
| 2 751 € à 3 157 € | 11,12 € | 8,62 € | 4,43 € | 8,16 € | 5,66 € | 10,21 € | 7,71 € | 3,89 € | 7,62 € | 5,13 € | 9,00 € | 6,58 € | 3,21 € | 6,34 € | 4,44 € | 8,50 € | 6,69 € | 2,90 € | 6,70 € | 4,20 € |
| 3 158 € à 3 500 € | 11,00 € | 9,15 € | 4,73 € | 8,48 € | 5,96 € | 10,71 € | 8,21 € | 4,19 € | 7,95 € | 5,43 € | 9,51 € | 7,01 € | 3,47 € | 7,20 € | 4,70 € | 9,00 € | 6,90 € | 3,20 € | 6,95 € | 4,45 € |
| 3 501 € à 4 100 € | 12,22 € | 9,72 € | 5,10 € | 8,83 € | 6,21 € | 11,20 € | 8,70 € | 4,50 € | 8,23 € | 5,73 € | 9,80 € | 7,40 € | 3,75 € | 7,40 € | 4,90 € | 9,54 € | 7,44 € | 3,40 € | 7,21 € | 4,71 € |
| 4 101 € à 4 677 € | 12,21 € | 10,21 € | 5,45 € | 9,10 € | 6,50 € | 11,77 € | 9,27 € | 4,83 € | 8,54 € | 6,03 € | 10,40 € | 7,90 € | 4,04 € | 7,71 € | 5,27 € | 9,95 € | 7,95 € | 3,75 € | 7,40 € | 4,90 € |
| 4 678 € à 5 000 € | 12,44 € | 10,94 € | 6,03 € | 9,55 € | 7,01 € | 12,34 € | 9,84 € | 5,17 € | 8,90 € | 6,40 € | 10,97 € | 8,47 € | 4,34 € | 8,07 € | 5,57 € | 10,47 € | 8,47 € | 4,05 € | 7,71 € | 5,21 € |
| 5 001 € à 6 070 € | 14,05 € | 11,30 € | 6,22 € | 9,95 € | 7,46 € | 12,94 € | 10,44 € | 5,50 € | 9,26 € | 6,79 € | 11,50 € | 9,00 € | 4,65 € | 8,39 € | 5,90 € | 10,99 € | 8,97 € | 4,35 € | 8,00 € | 5,54 € |
| Au delà de 6 071 € | 14,70 € | 12,20 € | 6,61 € | 10,38 € | 7,90 € | 13,50 € | 11,00 € | 5,91 € | 9,64 € | 7,16 € | 12,06 € | 9,50 € | 5,00 € | 8,73 € | 6,25 € | 11,51 € | 9,40 € | 4,67 € | 8,40 € | 5,94 € |
| Hors commune | 14,70 € | 12,20 € | 6,61 € | 10,38 € | 7,90 € | 14,70 € | 12,20 € | 6,61 € | 10,38 € | 7,90 € | 14,70 € | 12,20 € | 6,61 € | 10,38 € | 7,90 € | 14,70 € | 12,20 € | 6,61 € | 10,38 € | 7,90 € |

3 Budget communal 2021 : décision modificative N°1

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES (en euros) | |
|---|-----------|
| Dépenses réelles | |
| 014 - Atténuation de produits | + 105 521 |
| 022 - Dépenses imprévues | - 105 521 |

Personnel communal : Attribution du régime indemnitaire des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de l'attribution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en faveur des agents à temps complet, titulaires, stagiaires et, le cas échéant, des agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois des catégories C et B.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a précisé* que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation exceptionnelle d'heures supplémentaires demandées par l'autorité territoriale ou le chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent, les heures de

dimanche, de jour férié ou de nuit étant prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a déclaré* que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée en tout ou partie sous la forme d'un repos compensateur appelé « récupération des heures supplémentaires » ou, à défaut, par une indemnisation ; la compensation étant dans tous les cas subordonnée à la mise en place d'un décompte déclaratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé que le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires soit effectué selon une périodicité mensuelle dès lors que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a précisé

que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires font l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux sont revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Personnel communal : mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour certains cadres d'emploi des filières technique et médico-sociale et modification du bénéfice du REFSEEP aux agents contractuels

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2022, du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de la filière technique et de la filière médico-sociale rendus éligibles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a arrêté* les modalités de cette attribution.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a étendu*, dans des conditions similaires à celles consenties aux agents titulaires et stagiaires, le bénéfice du RIFSEEP aux agents contractuels dont le cadre d'emploi de recrutement ouvre droit à ce régime indemnitaire.

Personnel communal : harmonisation du temps de travail annuel à 1607 heures au 1^{er} janvier 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* la mise en œuvre de l'harmonisation du temps de travail annuel à 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des agents de la commune et a approuvé le règlement afférent.

Avis sur le rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Portes briardes, entre villes et forêts

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* le rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts, au titre

des investissements programmés dans les zones d'activités économiques transférées.

Révision du montant des attributions de compensation versées par la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* la révision libre modifiant l'attribution de compensation au titre du programme d'investissements des ZAE de la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts telle que mentionnée dans le rapport de CLECT 2021.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2020

Le Conseil municipal *a pris acte* du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SMIAEP – Exercice 2020

Le Conseil municipal *a pris acte* du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SMIAEP.

Convention avec Orange pour l'effacement coordonné des réseaux de télécommunication

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* le projet de convention cadre « option b » à intervenir avec l'entreprise Orange pour l'effacement coordonné des réseaux de télécommunication présenté en séance.

Nouveau partenariat avec la Caisse d'allocation familiales de Seine-et-Marne : avis sur le projet de Convention territoriale globale (CTG)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* le projet de Convention territoriale globale (CTG) à intervenir entre la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts, les communes du territoire, le syndicat intercommunal petite enfance Servon/Férolles-Attilly/Chevry-Cossigny, le syndicat intercommunal de la crèche familiale de Gretz-Tournan et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne présentée en séance.

BIENVENUE



Jannah Derma

78 rue de Paris (institut de beauté)
Ouvert du mardi au samedi
de 10h à 13h et de 15h à 19h,
et le dimanche de 9h30 à 13h.
Tél : sur RDV uniquement
06 20 48 58 15



Le Barbier de Gretz

30 rue de Paris (Barbier)
Ouvert tous les jours
sauf le lundi, de 10h à 12h30
et de 14h à 19h.
Tél : 01 79 57 36 40



VALME

(Boutique de vêtement)
2 rue Gambetta
Ouvert du mercredi au samedi
de 11h à 20h et
le dimanche de 14h à 20h
Tél : 07 81 99 92 93
Site internet :
valme-boutique.com

INFOS PRATIQUES

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En complément des collectes en porte à porte et de la déchetterie intercommunale, la ville de Gretz-Armainvilliers dispose de plusieurs Points d'Apport Volontaire (PAV). Ils sont répartis sur la commune et complètent le dispositif de tri sélectif.

Le SIETOM 77 met à disposition sur le territoire de la commune des Points d'Apport Volontaire de couleur verte pour la collecte du verre (uniquement les bouteilles, pots et bocaux sans leur bouchon, couvercle ou capsule) et pour la collecte du papier de couleur bleue (journaux, magazine, publicités, prospectus, annuaires, catalogues, courriers, lettres, enveloppes, cahiers, livres, impressions). Pour ces derniers, sont interdits : les films en plastique enveloppant les revues, les papiers carbone, aluminium, sulfurisé, peint, photo et alimentaire sont interdits. Vous avez sans doute vu à la télévision une publicité CITEO concernant l'évolution des consignes de tri avec le slogan «tous les emballages dans le bac de tri». Attention, sur notre territoire, les consignes de tri ne changeront pas avant l'automne 2022. Le centre de tri intercommunal n'ayant pas la capacité technique de trier de nouveaux types de plastique.

Pour retrouver le règlement du tri,
RDV sur le site du Sietom 77.

| | BORNE À VERRE COLORÉ | BORNE À VERRE BLANC | BORNE À PAPIER |
|---|----------------------|---------------------|----------------|
| Boulevard Victor Hugo | OUI | | OUI |
| Boulevard Romain Rolland, en face de l'école Victor Hugo | | | |
| Avenue Charles De Gaulle, en direction du Golf | | | OUI |
| Rue d'Alsace, sur le parking de la gare | | | OUI |
| Rue de la ferme, sur le parking d'Intermarché | OUI | OUI | OUI |
| Rue Adrien Ledoux, sur le parking en face de la pharmacie | | | OUI |
| Rue Arthur Papon, sur le parking HLM, derrière l'arrêt du bus | | | OUI |
| Rue de Paris, le long du parking d'ED | OUI | OUI | OUI |
| Allée d'Armainvilliers, à côté du cimetière et de la MCL | OUI | | OUI |
| Rue de vignolles, place des fêtes, terrain de pétanque | OUI | | OUI |
| Rue de vignolles, à côté des ateliers municipaux | OUI | | |
| Place de la Biche / rue Arthur Papon, au fond du parking | OUI | | |
| Rue Eiffel, à l'entrée du de la Z.I. Eiffel | | | OUI |
| Rue Eiffel, à côté du lac | OUI | | |
| Impasse Balzac, après le passage à niveau en direction de la gare | OUI | | OUI |
| Sur le parking de la gare | | | |

INSCRIPTION CARTE ÉLECTORALE



En amont des prochaines élections présidentielles qui se tiendront en 2022 voici un rappel concernant votre inscription sur les listes électorales.

L'inscription sur la liste électorale de la commune de résidence est obligatoire et les intéressés peuvent s'inscrire toute l'année à la mairie au service Etat civil. L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 – contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin.

Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de 18 ans sont inscrites d'office sur les listes électorales (si ils ont réalisé leur recensement sur la commune).
- Ceux qui n'ont pas reçu de courrier à ce sujet doivent venir s'inscrire.
- Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.
- Les nouveaux arrivants sur la commune.
- Tous citoyens européens.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez :

- Etre Français ou originaire d'un pays de l'UE,
- Etre âgé de 18 ans au plus tard le jeudi 4 mars 2022.
- Avoir votre domicile ou 6 mois de résidence dans la commune.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, de gaz, d'électricité)
- Si hébergé, présenter l'attestation d'hébergement établie sur papier libre par l'hébergeant.

PASS CULTURE



Depuis le printemps 2021, les jeunes français peuvent bénéficier du « Pass Culture » lancé par le gouvernement afin de faciliter l'accès à la culture et diversifier et renforcer les pratiques culturelles pour les jeunes âgés de 18 ans.

Le dispositif doit permettre, chaque année, à environ 800 000 jeunes de bénéficier d'un coup de pouce financier dans le cadre de leurs achats liés à la culture. Le Pass Culture est une forme d'application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des activités culturelles de proximité.

Cette aide permet donc l'accès à un budget dont la somme est exclusivement dédiée à l'achat de biens culturels, divers et variés : livre, CD, DVD, presse, places de concert, de théâtre, offres numériques, etc.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de télécharger l'application « Pass Culture » puis de s'inscrire et réserver les activités ou biens culturels disponibles.

Pour plus d'informations, RDV sur le portail officiel : <https://pass.culture.fr/>

MYSTAGE77

Chaque année, les élèves de troisième doivent réaliser un stage d'observation en milieu professionnel afin de découvrir l'univers de la vie active avant de se lancer dans le labyrinthe de l'orientation.

Pour les aider à trouver leur stage, la plateforme **Mystage77** a été lancée à la rentrée pour proposer un outil de recherche de stages. Elle est notamment accessible aux entreprises qui peuvent y déposer leurs offres. On peut également y télécharger un modèle de convention de stage, bien que ce document soit le plus souvent établi par l'établissement scolaire du stagiaire.

LE DÉPARTEMENT ACCESSIBLE AUX SOURDS ET MALENTENDANTS

Afin de favoriser l'accessibilité de tous les usagers, le Département de Seine-et-Marne a mis en place une plateforme destinée à permettre la communication entre la collectivité et les personnes sourdes ou malentendantes.

Lancé depuis le 20 juillet 2021, ce dispositif nécessite l'installation de l'application acce'o disponible sur PC et smartphones. A partir de cette plateforme, les usagers peuvent joindre plusieurs services du Département, à savoir : la Maison départementale des personnes handicapées, les maisons départementales des solidarités ou encore la direction de l'autonomie ainsi que l'accueil du Département.

Plusieurs options sont possibles pour l'utilisateur :

- Une transcription instantanée de la parole
- Une visio-interprétation en langage des signes
- Un visio-codage en langue parlée complétée, code qui favorise la compréhension de la parole, en l'associant à des mouvements de mains.

Pour plus d'informations, RDV sur www.acce-o.fr/client/seine-et-marne

LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ



Déployée progressivement dans les départements français depuis mars 2021 et généralisée dès le 2 août, cette nouvelle carte est plus sécurisée afin d'agir contre les fraudes à l'identité (usurpation, faux titres), plus pratique et voit son design modernisé.

Cette évolution s'entend à l'échelle européenne : le format est harmonisé entre les pays de l'Union européenne.

Ses caractéristiques :

- La taille d'une carte bancaire
 - Des matériaux solides pour un usage de 10 ans
 - La possibilité d'indiquer deux adresses pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents
 - Des éléments en relief pour les personnes malvoyantes.
- La puce présente dans cette carte contient de nombreuses informations concernant le détenteur :
- Les données d'état civil : nom de famille, prénoms, date et lieu de naissance, sexe, taille, nationalité, nom d'usage.
 - Le domicile ou la résidence
 - Les dates de délivrance et de fin de validité du document
 - Le numéro de la carte
 - L'image numérisée de la photographie
 - L'image numérisée des empreintes digitales de deux doigts.

Ce composant électronique ne permet en aucun cas une géolocalisation. Ses usages ne sont pas traçables par l'Etat.

Pour établir une carte nationale d'identité ou procéder à un renouvellement, veuillez joindre les mairies les plus proches :

Pontault-Combault, Rozay-en-Brie, Bussy-Saint-Georges ou Brie-Comte-Robert.



ZONE BLEUE

Le stationnement automobile est gratuit dans toute la commune. Le respect des règles de stationnement et de circulation en ville participe au partage de la voie publique par tous les usagers.

Le dispositif zone bleue règlemente la durée du stationnement autorisée en fonction des besoins de rotation, sur des emplacements dûment signalés. Dans une limite de 2 heures, elle permet une meilleure utilisation de l'espace public notamment à proximité des commerces et dans le centre-ville.

Les atouts de la zone bleue :

- Un stationnement rapide et gratuit
- Une plus grande disponibilité des places en supprimant les voitures « ventouses »
- Un meilleur accès aux commerces de proximité grâce à une meilleure rotation des véhicules.

Comment mettre son disque ?

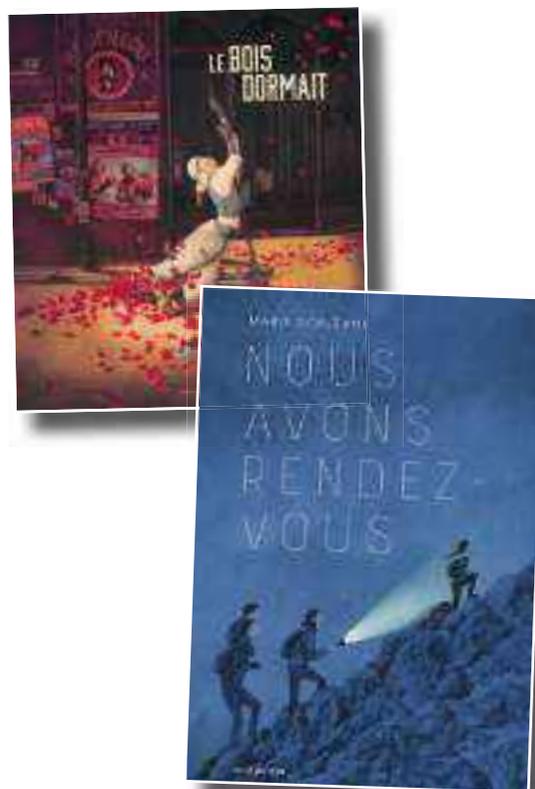
Le disque doit être apposé sur le tableau de bord bien visible depuis l'extérieur, côté trottoir et vous devez indiquer votre heure d'arrivée.

LES NOUVEAUTÉS DE VOTRE MÉDIATHÈQUE

Depuis son ouverture au public, début 2020, votre médiathèque évolue au quotidien afin de vous fournir un accueil, un confort et une offre de lecture optimale et de qualité. L'objectif de l'équipe de la médiathèque est de permettre aux différents publics, jeunes et seniors, d'accéder aux documents (livre, audio, musique) librement et gratuitement.

Cette année, la sensibilité et la politique de lecture se sont portés vers la jeunesse avec notamment un soin apporté à l'agrandissement du rayon attribué aux collections de mangas qui connaissent un véritable succès auprès des jeunes lecteurs. Les collections de la médiathèque sont composées également d'un fonds relatif aux différentes revues qui partagent le paysage de la presse écrite. Cette lecture rencontre un certain intérêt auprès des lecteurs notamment les revues en rapport avec l'histoire, la géographie, le voyage et l'art. De cette manière, nos bibliothécaires ont décidé de donner davantage d'importance aux revues et de mettre en valeur ce fonds hétéroclite. Par ailleurs, quelques nouveautés ont fait leur arrivée : National Geographic, Beaux-Arts ... Le dernier en date, le magazine Causette qui regroupe un ensemble d'articles et d'idées sensibles aux idées féministes et d'actualités. Pour rappel, la médiathèque dispose d'un portail web qui vous permet notamment de faire une recherche ou de réserver un livre. Néanmoins, pour accéder à ces services, vous devez vous inscrire. L'inscription à la médiathèque, gratuite (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile), est valable un an et permet de profiter des multiples services de la médiathèque de manière illimitée.

Coup de coeur



CHÈQUE VERT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Depuis le 5 octobre 2021, la Région Île-de-France poursuit son soutien aux artisans et commerçants franciliens avec une aide pouvant aller jusqu'à 1500€. Cette aide, le « Chèque vert », a vocation à soutenir et à financer la transition écologique.

Qui peut en bénéficier ?

- les commerçants de proximité ou artisans, sédentaires ou non, avec ou sans point de vente, y compris les artisans d'art ;
- dont l'établissement est situé en Île-de-France et a été créé 6 mois avant la date de la demande ;

- dont l'entreprise a un effectif inférieur à 20 salarié ;
- inscrits au Registre du Commerce et/ou Registre des Métiers ;
- dont l'activité relève d'un code NAF 10 à 33, 43 à 47, 49, 55 et 56, 7410Z, 7420Z, 79, 81, 9003A, 9312, 95 et 96.

Pour plus d'informations,
RDV sur :
www.iledefrance.fr/cheque-vert

HÔTELS À INSECTES



Les abeilles ne sont pas les seules alliées des jardiniers. Tous les insectes dits « auxiliaires », comme les coccinelles ou les osmies, aident à réguler les populations de ravageurs tels que les pucerons et aident aussi à polliniser les fleurs et les légumes.

Pour leur assurer un habitat sain, la ville déploie des hôtels à insectes. Ces hôtels, d'aspect intrigant et amusant pour certains, ont pour rôle d'attirer l'attention de la population sur cette faune bienfaisante au-delà de la mauvaise réputation de certains insectes comme le syrphé qui ressemble à une guêpe et qui malgré cela est bénéfique aux plantes. Le dernier hôtel à insectes a été installé dans le parc derrière la médiathèque. Avec sa silhouette en forme de papillon, il présente une architecture originale et amusante pour le plaisir des insectes et des enfants qui viendront s'amuser dans le parc. Vous pouvez notamment voir un autre hôtel à insectes, en forme de koala, au niveau de l'Uranoscope.



ANIMAUX DOMESTIQUES



Chaque année, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'attache à sensibiliser la population propriétaire de chats et de chiens à l'identification et à la stérilisation des animaux domestiques afin d'assurer la santé des animaux et d'éviter toute prolifération, notamment des chats errants.

En effet, un couple de chats errants peut engendrer jusqu'à 20 736 chatons en seulement quatre ans. Chaque ville a son lot de chats errants qu'il est parfois difficile de saisir pour les identifier. Pour information, la loi vous oblige à faire identifier votre chat (puce ou tatouage) s'il est né après le 1^{er} janvier 2012, avant ses 7 mois.

GRETZ
EN BREF

Inventons la route de demain

 **EIFFAGE**
ROUTE

ZAC Du Bel Air
Rue Charles Cordier
77 164 Ferrières en Brie
01 64 76 30 20

EXPERTISE COMPTABLE

34, rue de Paris 77220 Gretz - Armainvilliers - 01 64 40 40 93

WWW.PAGNY-ASSOCIES.COM



**PAGNY
ASSOCIÉS**

-  **EXPERTISE COMPTABLE**
-  **AUDIT / CAC**
-  **GESTION**
-  **RESSOURCES HUMAINES**
-  **JURIDIQUE**
-  **FORMATION**

Votre Expert Comptable naturellement !

**99 COLLABORATEURS
POUR ENTREPRENDRE
EN TOUTE SÉRÉNITÉ**

Gretz-Armainvilliers
Champs-sur-Marne
Chelles / Brou
Coulommiers
Lagny-sur-Marne
Meaux
Serris

contact@pagny-associes.com



Régie publicitaire officielle du magazine
de la ville de Gretz-Armainvilliers

Pour devenir partenaire de ces éditions et /ou convenir
d'un rendez-vous de présentation: 06.98.75.52.00

AGENDA*

FÉVRIER

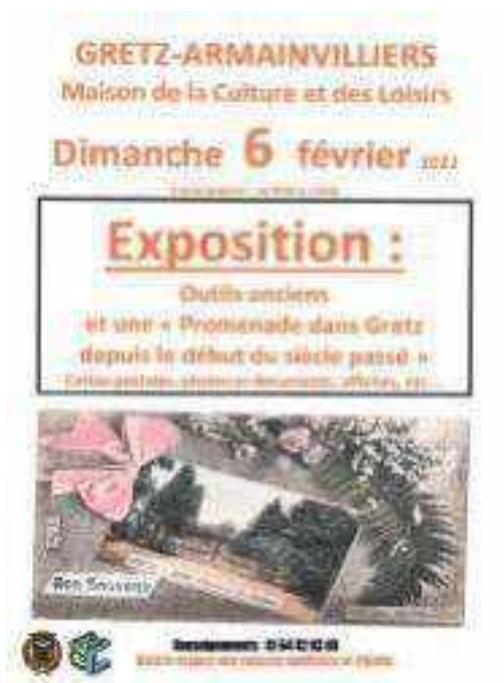
Le 05/02/2022

SALON PHILATÉLIQUE



Le 06/02/2022

EXPOSITION OUTILS ANCIENS ET UNE PROMENADE DEPUIS LE SIÈCLE PASSÉ



Le 12/02/2022

CONFÉRENCE LE PAYS DISPARU

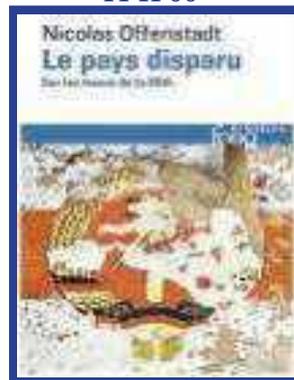


S.H.A.F.A.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DES AMIS
DE LA FORÊT D'ARMAINVILLIERS



SAMEDI 12 FÉVRIER

11 H 00



Par Nicolas OFFENSTADT

CONFÉRENCE

RENSSEIGNEMENTS : 06 43 95 53 18

SALLE Claudie Haigneré
ENTRÉE LIBRE - PASS SANITAIRE

Le 27/02/2022

SALON DE JEUX/JOUETS ANCIENS ET FIGURINES



*Les manifestations suivantes auront lieu sous réserve de la réglementation gouvernementale concernant l'évolution de l'épidémie de COVID-19.

CADRE DE VIE

▶ **RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CHAUFFERIE**
du Château du Val des Dames



▶ **RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CHAUFFERIE**
de l'école élémentaire Georges Travers



▶ **RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE**
de l'école élémentaire Georges Travers



▶ **RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE**
avenue Adrien Ledoux, entre la rue Arthur Papon
et la rue du Chemin Vert



▶ **TRAVAUX CID**
rue de Paris



▶ **MOTORISATION DES VOLETS ROULANTS**
de l'école maternelle Victor Hugo

▶ **RÉFECTION COMPLÈTE DES WC**
de l'école élémentaire Leclerc et création de deux sanitaires
PMR.

▶ DON DU SANG



Lors de la collecte de sang, organisée par l'EFS avec la participation de l'ADSB, du vendredi 30 juillet a permis d'accueillir 79 volontaires dont 4 nouveaux donneurs, un signe encourageant puisque chaque collecte de l'EFS donne lieu à de nouvelles inscriptions, de nouveaux donneurs.

La dernière collecte de sang de l'année 2021 a eu lieu le vendredi 15 octobre dernier à la Salle Rothschild. Les membres de l'EFS et les bénévoles présents pour l'occasion ont eu le plaisir d'accueillir 80 volontaires dont 8 nouveaux donneurs.

Pour information, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la collecte s'effectue uniquement sur rendez-vous sur le site :
www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Le don de sang est possible avant et après l'injection du vaccin contre la COVID-19 sans délai d'ajournement.



▶ SALON DES CARTES POSTALES ET COLLECTIONS - 12 SEPT.

La commune de Gretz-Armainvilliers accueille annuellement le salon des cartes postales et des collections.

Cet événement attire de nombreux curieux et amateurs de numismatique et de philatélie, entre autres.



▶ SALON DE JEUX, JOUETS ANCIENS ET FIGURINES - 26 SEPT.

Chaque année, vers la fin du mois de septembre, la Maison de la Culture et des Loisirs accueille le traditionnel salon de jeux, jouets anciens et des figurines.

Un événement intergénérationnel qui attire les amateurs de souvenirs de jeux d'antan.

▶ COMMÉMORATIONS



Le dimanche 28 août 2021, la ville de Gretz-Armainvilliers a célébré la libération de son territoire en 1944 par un bataillon américain, soutenu par la résistance locale

Cette cérémonie a rendu hommage aux soldats morts pour la France lors de la Seconde Guerre Mondiale et aux personnes mortes pour la Libération. Comme pour chaque cérémonie commémorative, Monsieur le Maire était accompagné des représentants des Anciens Combattants et exceptionnellement d'un jeune gretzois pour notamment le

dépôt des gerbes. Le jeudi 11 novembre dernier, la municipalité a rendu un nouvel hommage aux soldats morts pour la France lors de la Première Guerre Mondiale. Dimanche 5 décembre 2021, la ville de Gretz-Armainvilliers a commémoré le souvenir de la campagne d'Algérie et la mémoire des soldats morts lors de cette opération militaire.

▶ PARCOURS DE LA POMPE À BRAS



Dans le cadre du traditionnel parcours « au secours de Sainte Barbe », les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Tournan-en-Brie ont réalisé de belles démonstrations de force et d'agilité au maniement de la pompe à bras.

Certains d'entre vous se sont pris au jeu et ont su défier les jeunes soldats du feu. Sam, la mascotte des pompiers, se trouvait aussi sur place pour les accompagner dans leurs parcours vers Presles-en-Brie.



FORUM DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES 4 SEPT.

Moment clé de la rentrée des associations de la Ville, le Forum a eu lieu, cette année, le premier samedi de septembre juste après la rentrée des classes, dans une ambiance particulière avec la mise en place des mesures.

Compte tenu de la situation sanitaire en Seine-et-Marne, le port du masque était obligatoire pour le public et les membres des associations. Afin de pouvoir accéder à la zone du Forum, le public devait également présenter son Pass sanitaire valide ou un test PCR ou un certificat de vaccination à l'une des trois entrées. Malgré toutes ces règles qui étreignent notre quotidien et la pluie du matin, vous avez été nombreux à vous déplacer pour rencontrer les membres et les bénévoles des différentes associations culturelles et sportives de la Ville.

Cette année, vous avez pu assister à une démonstration de danse et au lâché de pigeons de l'Envol Colombophile.



B.A.M.A - 19 SEPT.

Amateurs et curieux étaient nombreux pour cette nouvelle édition des Antiquités de la B.A.M.A.

Outils, accessoires, uniformes, les plus férus d'histoire militaire et de reconstitution historique pouvaient trouver lors de ce salon de belles pépites.

BOURSE AUX VÊTEMENTS
30 SEPT.

Pour faire de la place dans vos armoires ou vous habillez vous ou les petits pour un coût moindre, la bourse aux vêtements organisée par la M.C.L chaque année au début du mois d'octobre est un rendez-vous incontournable.

Minutieusement organisée, la vente a lieu le vendredi et le samedi. Pour information, la bourse aux jouets aura lieu les 5 et 6 novembre prochain à la Maison de la Culture et des Loisirs.



CONFÉRENCE DE LA SHAF
9 OCTOBRE

Pour la reprise de ses conférences, la S.H.A.F.A a organisé une rencontre autour de l'Ukraine et de son histoire tourmentée, animée par la présentation de Pierre LORRAIN et de son ouvrage sur l'histoire de l'Ukraine.

VISITE DU NOUVEAU LOCAL DE L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Depuis le début du mois d'octobre, l'Amicale des Anciens combattants dispose d'un nouveau local rue de Paris.

Autrefois installés au-dessus de la Poste, ils bénéficient désormais d'un local adapté PMR et plus accessible aux membres et au public avec notamment la proximité du parking.



CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS - 23 OCT.

Le 23 octobre dernier s'est tenu la première cérémonie des nouveaux arrivants depuis 2019.

En effet, suite à l'arrivée de la pandémie de la COVID-19, à partir de début 2020, le calendrier des cérémonies a été largement bouleversé. Lors de cette première cérémonie des nouveaux arrivants, Monsieur le Maire a présenté l'équipe municipale et notre ville aux personnes présentes. Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange avec les habitants, le maire et les élus puis d'un pot de l'amitié.



▶ **MÉDAILLE DU TRAVAIL - 27 NOVEMBRE**

Cette année, la municipalité a pu organiser exceptionnellement la cérémonie de remise des médailles du Travail. Pour l'occasion, 12 Gretzois se sont vu délivrer une médaille pour leurs années de services dont deux agents municipaux.



▶ **COLIS DES ANCIENS**

Comme chaque année, les seniors habitants la ville de Gretz-Armainvilliers ont reçu leur colis de Noël.

Cette année, environ 800 colis ont été accordés aux aînés de la commune. Composés de mets typiques des différentes régions de France, les colis sauront ravir les papilles de nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.





CONCERT DE NOËL - 11 DÉC.

Dans le cadre des fêtes de Noël, l'Association musicale du Val des Dames a organisé, comme chaque année, un concert en l'église Saint Jean-Baptiste de Gretz-Armainvilliers.

L'occasion de redécouvrir les voix de la chorale et le plaisir de l'acoustique de notre église.



▶ SPECTACLE DE NOËL DES ÉCOLES - 14 DÉC.

Mardi 14 décembre, les écoliers des 3 écoles élémentaires de la ville ont eu la chance de pouvoir assister au merveilleux spectacle de Noël offert par la municipalité.

Cette année, c'est une troupe locale qui a émerveillé les enfants des écoles. En effet, la compagnie Toutatrac a proposé un joli spectacle dans lequel les lutins du Père Noël doivent combattre le méchant Père Fouettard afin de sauver Noël.



Thierry Watrice plante un arbre en compagnie de sa mère Madame Watrice et de son frère.



Amaud-Trangosi, Christian Bourdeille, Thierry Watrice, Jean-Paul Garcia Robin

▶ SALON VIN ET GASTRONOMIE ET PLANTATION - 20/21 NOV.

Traditionnellement, à chaque occasion du Salon Vin et Gastronomie, une personnalité est invitée à parrainer et planter un nouvel arbre dans le Val des Dames afin d'agrémenter la belle collection d'essences naturelles de notre arboretum.

Thierry Watrice, ancien champion d'athlétisme au palmarès impressionnant. En 1978, il fait partie de l'équipe de France de cross-country qui remporte la médaille d'or par équipes aux Championnats du monde de cross, à Glasgow. Dans les années 1980, il est champion de France dans trois disciplines : le cross-country en 1982, le 5000 mètres en 1983 et le marathon en 1989. Il remporte la médaille d'or du 10 000 mètres aux Jeux méditerranéens de 1983 à Casablanca. Originaire de Paris, il a commencé sa carrière d'athlète au club de Gretz-Tournan. A l'occasion d'un retour sur ses terres de jeune athlète, il nous a fait l'honneur d'être le parrain d'un Copalme d'Amérique planté dans l'Arboretum, au Parc du Val des Dames.

Après une année d'absence en raison de la pandémie de la COVID-19, le Salon Vin et Gastronomie a fait son grand retour le week-end des 20 et 21 novembre dernier pour le plus grand plaisir des amateurs de bonne bouche. Organisé à la Maison de la Culture et des Loisirs, le salon a accueilli une trentaine d'exposants venus des différentes régions de France afin de vous proposer leurs spécialités locales. Saucissons, foie gras, fromages, andouilles, le tout accompagné d'un large choix de vins. Un rendez-vous idéal à l'approche des fêtes de fin d'année pour établir son menu. A l'issue de la matinée, cette année, le Bacchus de bronze a été remis par Monsieur Sanchez, directeur du CIC de Gretz-Armainvilliers, à Madame Hamon, des Ets Hamon, qui ont été remarqués pour la diversité et la qualité de leurs produits dont leur création la « langouille ».





MARCHÉ DE NOËL 4 DÉCEMBRE

Malgré un temps mitigé et le froid, le marché de Noël de Gretz-Armainvilliers a une nouvelle fois rencontré un vrai succès auprès du public. Le retour des manèges et des animations pour les enfants ont été un facteur clé. En effet, les enfants ont été très nombreux à profiter tout au long de la journée du 4 décembre : des sauts à l'élastique, de la tour d'escalade, du carrousel et de la piste de luge.

Les plus gourmands d'entre vous ont pu faire quelques achats pour le repas de Noël ou passer commande. Pour les amateurs d'artisanat, plusieurs artisans étaient présents pour présenter leur travail minutieux.

Les jeunes des structures d'accueil de la ville ont activement participé au marché de Noël avec des stands joliment décorés et riches en objets à offrir.

Bien évidemment, le Père Noël était présent toute la journée sur le marché pour le plaisir des petits et des grands.



NOËL DANS LES ÉCOLES 17 DÉC

Le jeudi 16 décembre et le vendredi 17 décembre, le Père Noël a rendu une visite aux élèves de maternelles des différents groupes scolaires de la ville.

Ce rendez-vous traditionnel a été l'occasion pour les enfants d'échanger quelques instants avec le Père Noël, de lui offrir quelques jolis dessins, et surtout de recevoir un cadeau un peu en avance. Les classes de maternelles ont toutes accueilli le Père Noël avec de délicates petites comptines et chansons de Noël.



UNE NOUVELLE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA COVID



En septembre dernier, plus de 860 élèves ont fait leur rentrée dans les écoles de Gretz. Une rentrée 2021 synonyme de nouveaux équipements dans les écoles mais aussi de vigilance face à l'épidémie. Cette nouvelle rentrée scolaire s'est faite, une fois encore, dans une ambiance toute particulière.

Jeudi 2 et vendredi 3 septembre 2021, ils étaient 864 petits et grands à faire leur rentrée, contre 933 à la rentrée de 2020. Les élèves gretzois sont répartis entre les trois groupes scolaires communaux, à savoir : Georges Travers, Victor Hugo et Leclerc.

L'école Victor Hugo accueille, en maternelle, 138 enfants répartis dans 6 classes et 264 élèves en élémentaire répartis en 11 classes. Le groupe scolaire Leclerc avec une classe en moins en primaire : l'école compte désormais 5 classes pour accueillir les 129 jeunes gretzois du CP au CM2, les 81 enfants de maternelle sont eux répartis dans 4 classes. L'école Georges Travers accueille 165 élèves en élémentaire avec 7 classes et 87 en maternelle avec 4 classes.

L'école maternelle Victor Hugo accueille une nouvelle directrice, Mme. COUTARD en remplacement de Mme. COLOMBIER qui a assuré une mission d'intérim l'année dernière et qui retourne à son rôle d'enseignante.

Bienvenue et bonne rentrée à notre nouvelle directrice.

Après une année scolaire très perturbée par le confinement et les mesures sanitaires strictes, les petits gretzois ont repris le chemin de l'école. Malgré le plaisir de retrouver les camarades et les professeurs, une incertitude plane encore sur l'évolution de l'épidémie.

Une situation complexe qui n'a pas empêché la Ville de tout mettre en œuvre pour préparer le retour des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires dont elle a la charge. Les agents de la ville se sont attachés au cours de l'été à répondre aux demandes des différents établissements en matière de rénovation et d'équipements informatique. Aujourd'hui, ce sont 64 agents municipaux qui sont mobilisés au quotidien pour assurer le bon déroulement des journées de nos écoliers.

Cette année, le collège Hutinel ac-

cueille environ 600 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les élèves sont répartis comme suit : 147 en 6^{ème}, 145 en 5^{ème}, 156 en 4^{ème} et 148 en 3^{ème}. Le collège Hutinel accueille essentiellement des jeunes Gretzois issus des différents groupes scolaires de la ville.

Le collège Hutinel peut se targuer d'avoir une section sportive football très active. Cette section accueille un total de 35 élèves chaque année, sélectionnés en fonction de leur dossier scolaire et après des tests sportifs. Mise en place depuis quelques années, cette section sportive rencontre un vrai succès auprès des amateurs et des joueurs de foot en club.

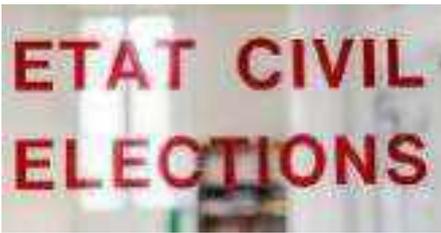
En 5^{ème}, les élèves peuvent aussi intégrer une classe option sport ou bien une classe option culturelle. Cette dernière particularité peut les préparer en amont à l'épreuve du brevet et améliorer leur culture générale, artistique et critique, un bon point pour leur avenir d'étudiants.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, les classes de 3^{ème} pourront participer au projet des JO d'Hutinel avec l'intervention d'un ou d'une athlète de haut niveau avec un travail notamment sur les valeurs des Jeux Olympiques et du sport en général.

A noter également que le collège Hutinel dispose depuis des années d'un dispositif ULIS, pour la scolarité des élèves en situation de handicap, et d'un dispositif UPE2A depuis un peu plus de 2 ans, pour les élèves nouvellement arrivés en France et parlant une voire d'autres langues que le français.



SERVICE ETAT CIVIL



Entre les naissances, les mariages, les divorces et les décès, les agents du service état civil sont les témoins privilégiés des événements qui ponctuent la vie des administrés.

Ce sont les premières personnes que les usagers rencontrent à des moments clés de leur vie privée. Contrairement aux « officiers d'état civil », que sont le Maire et ses adjoints, les agents de l'Etat

civil assurent uniquement la délivrance d'actes, l'enregistrement des déclarations de naissance, les inscriptions en marge des actes, les reconnaissances de paternité et de maternité, les décès, les mariages, les pacs... Des missions variées qui nécessitent une veille juridique permanente.

A Gretz-Armainvilliers, ces agents alternent entre la partie en contact avec le public et la partie relative au traitement administratif de toutes les demandes reçues par courrier, par mail et en mairie, la gestion des livrets de famille ou l'apposition de mentions.

Les actes en quelques chiffres :

- 40 décès par an
- 80 naissances par an
- 30 mariages par an
- 30 PACS par an

Au-delà de leur devoir de discrétion et de confidentialité, les agents de l'Etat civil doivent faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et d'organisation. En contact direct avec les administrés, les agents doivent assurer leurs missions avec respect et distance. Ils doivent être pédagogues pour expliquer les procédures, justifier les délais, aider les personnes en difficulté, être à l'écoute, s'adapter à des nouvelles situations qui touchent la vie intime des personnes.

De cette manière, encore aujourd'hui, il est conseillé au public de favoriser les démarches par téléphone ou par e-mail.

Pour rappel, retrouvez chaque samedi matin à l'accueil de la Mairie principale le service Etat civil, élections ainsi que l'accueil des Affaires scolaires, de 8h30 à 12h00.

PROPRETÉ ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'hiver et les conditions climatiques plus rigoureuses (neige, glace, verglas) ont très souvent pour effet de transformer nos trottoirs et nos routes en chemins périlleux.

Par la mise en place d'un plan neige ou verglas, la ville met tout en œuvre pour dégager les voies publiques le mieux possible afin de permettre à chacun de pouvoir se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité. Néanmoins, il incombe aux riverains d'entretenir les trottoirs et les caniveaux devant leur habitation. En effet, en cas d'accident, les propriétaires peuvent voir leur responsabilité civile et même pénale engagée si un piéton se blesse en glissant sur le trottoir gelé devant l'immeuble, le magasin ou la maison. Un arrêté municipal (N°09-116 en date du 7 décembre 2009) régleme ces prescriptions concernant la commune de Gretz-Armainvilliers. La propreté de votre cadre de vie passe aussi par le ramassage des encombrants. Cette mission est réalisée par le Sietom tous les premiers vendredis de chaque mois. Dans le cadre du ramassage, il vous est demandé de sortir vos encombrants uniquement la veille afin d'éviter la prolifération d'indésirables et d'empêcher de bloquer la circulation sur les trottoirs.

DÉCORATIONS DE NOËL



A l'occasion des fêtes de Noël, la ville de Gretz-Armainvilliers a mis en place les traditionnelles décorations lumineuses sur le territoire communal.

Les équipes des ateliers municipaux ont une nouvelle fois fait preuve d'imagination pour vous offrir des installations lumineuses. Cette année encore vous avez été nombreux à vous prendre au jeu des décorations pour la période de Noël. En effet, beaucoup de maisons et de balcons étaient joliment décorés pour embellir nos rues. Sans oublier les commerçants qui ont eus aussi joué le jeu avec leurs vitrines.

CHIENS DANGEREUX

Vous possédez un chien catégorisé comme dangereux ? Vous devez le déclarer à la police municipale pour obtenir un permis de détention.

Les chiens présentant une dangerosité potentielle sont classés en deux catégories :

- 1^{ère} catégorie : chiens d'attaque
- 2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense.

La détention de chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories est encadrée par la loi.

Vos obligations :

- Être majeur
- Ne pas être sous tutelle
- Ne pas avoir été condamné pour un crime ou un délit inscrit au bulletin N°2 du casier judiciaire
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision de retrait de droit de propriété ou de garde de ces catégories de chien.
- Avoir obtenu une attestation d'aptitude à l'issue d'une formation sur

l'éducation et le comportement canin auprès d'un formateur habilité.

En cas de contrôle, vous devez toujours être muni du permis de détention, du passeport européen du chien et d'une attestation d'assurance civile.

Votre chien doit être en règle :

- Il doit faire l'objet d'une évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire agréé.
- Il ne peut pas fréquenter les transports en commun ni les lieux publics, sauf la voie publique en étant muselé et tenu en laisse par un majeur, sous peine d'une contravention de 750€.
- En 1^{ère} catégorie, les mâles et les femelles doivent être stérilisés.

La détention d'un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est soumis à des règles particulières comme vu ci-dessus. Le propriétaire de l'animal doit aussi, de-

puis le 1^{er} janvier 2010, être titulaire d'un permis de détention.

Pour que votre maire vous délivre un permis de détention, vous devez :

- Présenter des justificatifs d'identification
- Un justificatif de vaccination contre la rage
- Une assurance de responsabilité civile en cas d'accident
- Un justificatif de stérilisation (uniquement pour les chiens de 1^{ère} catégorie)
- Une attestation d'aptitude, en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canin.
- Un justificatif d'évaluation comportementale.

**Les accidents ne sont pas une fatalité.
Respectez les règles de bon sens et de précaution et restez toujours vigilants.**

TRAVAUX SNCF

A partir du lundi 6 décembre 2021, une vaste campagne de rénovation des voies s'engagera pour plusieurs semaines entre Gretz-Armainvilliers et Verneuil-l'Étang

Ces travaux s'étaleront sur plusieurs périodes d'activité intense **jusqu'au 18 juin 2022**, date de fin des travaux. La rénovation des voies ferrées sera réalisée sans perturber les circulations ferroviaires durant le jour. En effet, **le chantier se déroulera la nuit, du lundi soir au samedi matin.**

Voici le calendrier des interventions des équipes de chantier de la SNCF sur le territoire communal:

Travaux préparatoires de nuit :

- du 6 décembre 2021 au 25 décembre 2021: du lundi soir au samedi matin, de 23h00 à 6h30;
- du 10 janvier 2022 au 29 janvier 2022: du lundi soir au samedi matin, de 21h55 à 7h00;

Travaux principaux de nuit :

- du 31 janvier 2022 au 5 février 2022: du lundi soir au samedi matin, de 21h55 à 7h00;
- du 7 février 2022 au 23 avril 2022: du lundi soir au samedi matin, de 21h00 à 7h00;
- du 25 avril 2022 au 30 avril 2022: du lundi soir au samedi matin, de 21h55 à 7h00;

Travaux de finition de nuit :

- du 2 mai 2022 au 21 mai 2022: du

lundi soir au samedi matin, de 21h55 à 7h00;

- du 23 mai 2022 au 18 juin 2022: du lundi soir au samedi matin, de 23h00 à 6h30.

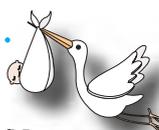
Attention ! Lors de ces interventions de nuit, **les passages à niveau seront fermés**. Des **déviations** seront mises en place la journée et la nuit. Pour information, **le PN18 sera fermé en continu (jour et nuit) du 7 février 2022 au 19 février 2022 puis du 4 avril 2022 au 16 avril 2022.**

Pour rappel, l'ensemble des riverains résidant dans un rayon de moins de 300m autour de la voie en travaux seront systématiquement avisés par des documents d'information de SNCF Réseau.



Une adresse mail générique a d'ailleurs été mise en place pour répondre aux questions et remarques des riverains : dg-idf.communication-travaux-sncf@sncf.fr
Vous pouvez retrouver également toute la documentation de SNCF Réseau à l'accueil de la Mairie.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

DE JUILLET À DÉCEMBRE 2021

Juillet

Iline HAMED
Ilyes BAB
Kémyl NADJI
Naïm KOSE
Lyham MIMOUN
Ilyas DARI
Ireti-Ola AKINLAJA
Nachà HOUNDOULA

Août

Haziran HORUZ
Gabriel VARLET
Léoline POUSSIER

Septembre

Anna VAREILLE
Nolan VIEIRA DIAS COSTA
Yris PUTOT
Lara PROENÇA FERNANDES

Maée MONTHEZIN PINARD
Amir EDDAOUDI

Octobre

Noé MATHEE
Ashvik ERASAIYA
Eliott EDGARD
Iris DA COSTA PAQUETE
Keïssy LAFONTAINE
Sarah DUPAS
Lucas ROTARU

Novembre

Côme CASTELLO
Télyo LEMAIRE
Robin MARQUES

Décembre

Isaïah RAVOAHANGY
Nahil RAHI
Chahed KAIB
Rayssa VALENTIM ALVES

DÉCÈS

DE MAI À DÉCEMBRE 2021

Mai

Cécile BARRAO

Juillet

Franco CHIGNOLI

Août

Henri DIDIER
Guy CRÉDEVILLE
Alain BAMBUST

Septembre

Martin NKOUKA
Manuel GRANJA PEREIRA
Reine FERRAIT veuve DURAND
Bernard DUPONT
Thomas BAMBUST

Octobre

Olivier TURIAN
Henri MULET-MARQUIS
Roger BENOIT
Jean-Pierre BRISSOT

Novembre

Josiane DUVIAU veuve JOSSINET
Marc MAKADJI
Fanna ABRACH veuve AHAGOUR
Eric MASSERAND
Bernadette JOLY
Françoise LORET veuve ARGENCE
Ricardina PEREIRA TOMAZ
veuve RODRIGUES
Guy JOLLY

Décembre

Yvonne GARREAU veuve JAMPELER
Jean-Claude LEBATARD
Jean-François LENFANT
Michel BROSSAT
Gilles GEORGEON
Didier MASSON
Michel BOUSSIN

MARIAGES

DE JUILLET À DÉCEMBRE 2021

Juillet

Fricianne TSHIMPAKA TSHIAYIMA et Willy MBAYABO
Clara BESVEL et Erwann BENOIT
Aurélië BRIGTHON et Rémy DELABY
Mathilde BERVILLER et Mathieu DUCROCQ
Harisoa RASOANAIVO et Bélou RANDRIANARINOVY
Candice CARRICO et Frédéric DIOT
Gelissa DALY et Cyril TEIXEIRA

Septembre

Christelle LE CLEUZIAT et Franck BENYAHIA

Octobre

Pauline OFFROY et Pierre-Alexandre LABRUNE
Magalie DEVILLERS et David BEFFREY
Yeni MARTINEZ ALVAREZ et Mario PARENTE

Décembre

Mariane MAWUNI et Eli YOHO



PROPOSE À GRETZ-ARMAINVILLIERS
30-40 minutes de Paris (route ou transport en commun)

Les Lys Blancs

UNE RÉSIDENCE DE GRAND STANDING
55 Logements du studio au 4 pièces

UN PROGRAMME IDÉAL POUR Y VIVRE OU INVESTIR
Situé au coeur d'un quartier commerçant et des centres d'activités



- Accès sécurisé
- Balcons - Terrasses - Parking en sous-sol
- Choix Carrelage - Parquet - Cuisine semi-équipée*
- Appartements connectés (Domotique)*
- Volets roulants centralisés*



Donnez des ailes à vos projets !

LES SITELLES - Constructeur de l'Est-Parisien

11 rue de Courtalin - Bâtiment C - 77700 MAGNY LE HONGRE - 01 60 04 01 01

*Selon conditions de ventes du moment et avancement des travaux